

## **Évolution de l'organisation et du fonctionnement des Groupes Thématiques et des Sessions Thématiques de l'AIMS (respectivement GT-AIMS et ST-AIMS)**

Décision du Conseil d'Administration de l'AIMS – 12 juillet 2016

Cette année, le CA a travaillé à faire évoluer l'organisation de certaines activités de l'association (CA des 8/01, 01/04 et 12/07 2016), les Groupes Thématiques AIMS (GT-AIMS) et les Sessions Thématiques AIMS (ST-AIMS), qui se définissent dorénavant ainsi :

- Les **GT-AIMS** sont des groupes semi-durables (durée de vie 4 ans), développés sur la base d'un projet, soumis au CSP et au CA, dont la vocation est d'installer / soutenir les interactions entre collègues intéressés par une thématique spécifique du management stratégique.
- Les **ST-AIMS** sont des formats d'échange éphémères (1 an) centrés sur des thématiques émergentes ou transversales en management stratégique.

Ce faisant, l'AIMS souhaite encourager à la fois le développement de groupes traitant de sujets établis (GT-AIMS) et les initiatives autour de sujets émergents et/ou aux frontières de la connaissance (ST-AIMS). Un administrateur est en charge des relations avec les GT-AIMS (voir point VI ci-dessous) : Albert DAVID pour l'année 2016-2017.

### **I. Fonctionnement des ST-AIMS**

Le fonctionnement des ST-AIMS est inchangé : appel à projet de ST-AIMS en juillet, soumission des projets avant le 10 septembre, évaluation et sélection des projets par le CA d'automne, appel à communication pour les ST-AIMS intégré dans le cadre de la conférence annuelle, sélection des papiers en double aveugle, etc.

### **II. Fonctionnement des GT-AIMS**

#### **1. Définition**

Au sein de l'AIMS, et pour une durée de 4 ans, un groupe thématique a pour vocation de contribuer au développement de la connaissance sur une thématique spécifique, importante et/ou actuelle, dans les domaines disciplinaires de l'association (stratégie, management, organisation). Pour autant, un GT-AIMS n'a pas le monopole du thème dont il traite.

#### **2. Nombre de GT-AIMS**

Le nombre total de GT-AIMS est laissé à l'appréciation du CA. Compte-tenu de la taille de la communauté AIMS, une dizaine de GT-AIMS actifs semble un nombre raisonnable.

#### **3. Gouvernance et membership**

Un GT-AIMS est porté par une équipe de 2 (minimum) à 4 (maximum) collègues légitimes sur la thématique. L'équipe est diversifiée: séniorité, position, affiliation, géographie...

Au moins un membre de l'équipe doit être un chercheur senior et un autre, un chercheur junior. Par « senior », l'AIMS entend notamment : crédibilité établie sur la thématique du GT-AIMS; capacité

à soutenir une animation scientifique de qualité pour les participants; expérience dans la communauté pour faire le lien entre générations et institutions; capacité, notamment par sa visibilité et sa légitimité dans le champ, à attirer des contributeurs au GT-AIMS.

Au sein de l'équipe du GT-AIMS, un responsable principal identifié sera plus particulièrement en charge des relations avec les correspondants AIMS (Conseil d'Administration, Conseil Scientifique Permanent, Comité Scientifique Local de la conférence annuelle). L'équipe porteuse du GT-AIMS est responsable de l'animation de celui-ci (organisation et animation des activités lors de la conférence, valorisation des travaux...) tout au long de sa vie (du projet au bilan).

Tous les membres d'un GT-AIMS doivent être adhérents à l'AIMS et à jour de cotisation.

#### **4. Durée**

Un GT-AIMS est instauré par décision du CA de l'AIMS pour une durée de 4 ans. La période de 4 ans débute lors de la conférence suivant immédiatement le vote du CA créant le GT-AIMS. Elle inclut donc quatre conférences. Le calendrier générique est le suivant :

- Réponse à l'appel à GT-AIMS en été année N.
- Création du GT-AIMS par vote du CA automne année N
- Activité du GT-AIMS: de conférence année N+1 à conférence année N+4 (incluses)
- Fin activité du GT-AIMS: à l'issue de la conférence année N+4.

Au cours de la quatrième année d'activité du GT-AIMS, les porteurs préparent un bilan synthétique de l'activité du groupe et l'adressent au CSP (Président) et au CA (réfèrent GT-AIMS) à l'issue de la dernière conférence active du GT-AIMS (juin de l'année N+4).

#### **5. Création et dissolution**

La décision de créer ou dissoudre un GT-AIMS relève du CA et est sans appel. Elle est prononcée sur proposition du CSP, et dans tous les cas après consultation de celui-ci.

#### **6. Processus de sélection**

La constitution d'un GT-AIMS est prononcée par le CA d'automne sur proposition du CSP et du pilote GT-AIMS du CA.

Chaque année, un appel à GT-AIMS est ouvert après la conférence annuelle et jusqu'au 10 septembre. L'appel précise le nombre de GT-AIMS à créer, en fonction du nombre de GT-AIMS actifs et du nombre de GT-AIMS total souhaité par le CA. Il précise également les éléments constitutifs du dossier de candidature à GT-AIMS:

- Nom proposé pour le GT-AIMS ;
- Identification des membres de l'équipe + biographies succinctes des porteurs ;
- Description du thème du GT-AIMS et mots clefs ;
- Projet du GT-AIMS dans la durée (4 ans) et déclinaison annuelle envisagée ;
- Activités antérieures (type tables rondes, ateliers etc.) déjà portées par l'équipe sur la thématique du GT-AIMS ;
- Propositions éventuelles de valorisation des travaux ;

- Déclaration d'engagement des porteurs à demeurer impliqué(e)s durant les 4 ans ;
- Bibliographie indicative.

L'appel à GT-AIMS est communiqué sur le site de l'association, dans la lettre de l'AIMS, ainsi que par tous les moyens adaptés.

Le référent GT-AIMS au sein du CA est chargé d'organiser l'appel à GT-AIMS annuel, de réceptionner les dossiers de candidature soumis. Il transmet ceux-ci au Président du CSP qui organise leur évaluation scientifique. Le Président du CSP et le pilote GT-AIMS du CA élaborent conjointement une proposition et la soumettent au CA d'automne.

### **7. Fonctionnement et activités**

Les GT-AIMS doivent contribuer au contenu de la conférence annuelle de l'AIMS, notamment en organisant une session lors de celle-ci. Pour cette session, le processus de soumission et de sélection des communications est identique à celui des ST-AIMS: appel à communication ouvert (intégré à l'appel à la communication de la conférence), évaluation en double aveugle etc...

En complément et au moment de la conférence annuelle de l'AIMS, les GT-AIMS peuvent (et sont encouragés à) organiser des activités pré-conférence. Ces activités peuvent prendre d'autres formes : débats, visites, invitations de professionnels, ateliers d'écriture... Leur organisation est à la charge des GT-AIMS, en coordination avec le comité scientifique local et le comité local d'organisation.

Les GT-AIMS peuvent également proposer d'autres activités au fil de l'année s'ils le souhaitent, c'est-à-dire hors conférence. Toutes ces activités doivent être organisées sous l'égide de l'AIMS, et faire l'objet d'un appel à communication si elles visent la présentation de communications. Elles seront relayées sur le site de l'AIMS et via InfoAIMS. La participation à ces activités implique l'adhésion à l'association.

### **III. Pilotage et suivi scientifique des GT-AIMS par le CA de l'AIMS**

Le pilotage des GT-AIMS est assuré par un membre référent du CA. Celui-ci :

- Correspond avec les GT-AIMS pour toutes les questions non strictement scientifiques ;
- Pilote le nombre de GT-AIMS dans la durée, en tenant compte du nombre de groupes actifs, de la maturité de chacun dans le cycle de 4 ans, et du nombre de groupe total souhaité par le CA ;
- Pilote les appels à GT-AIMS et élabore la proposition de sélection en coordination avec le CSP (cf. infra) et la communication du CA à l'attention des GT-AIMS ;
- Correspond avec le CSL pour les questions relatives aux activités des GT-AIMS durant la conférence.

Le suivi scientifique des GT-AIMS est coordonné par le Président du CSP. Celui-ci :

- Etablit, en collaboration avec le référent GT-AIMS du CA, l'appel annuel à GT-AIMS ;
- Pilote le groupe GT-AIMS du CSP chargé d'évaluer les projets scientifiques des GT-AIMS (réponses à l'appel à GT-AIMS) et les bilans scientifiques des GT-AIMS.

#### **IV. Dispositions transitoires : GT-AIMS de la conférence 2017**

Il est proposé à tous les groupes thématiques existants et à quelques STAIMS identifiées comme récurrentes qu'ils/elles peuvent solliciter l'évolution de leurs GT et/ou STAIMS récurrente en GT-AIMS. Annuelles par définition, les ST-AIMS récurrentes qui ne souhaitent pas se transformer en GT-AIMS pourront de nouveau candidater (réponse à l'appel à projet avant le 10 septembre 2016). Attention, les GT actuels ne pourront pas subsister en dehors du nouveau format.

Le CA centralise les « candidatures » – date limite pour candidater : 10 septembre 2016 -, les examine et se prononcera fin septembre sur la liste des GT-AIMS pour 2017. Il se réserve la possibilité d'instaurer un nombre réduit de GT-AIMS la première année et de considérer l'activation de nouveaux GT-AIMS (si demandes maintenues) l'année suivante.

Pour solliciter la conversion d'un GT ou d'une STAIMS en GT-AIMS, les porteurs doivent constituer un dossier qui comprend:

- Nom proposé pour le GT-AIMS ;
- Identification des membres de l'équipe + biographies succinctes des porteurs ;
- Description du thème du GT-AIMS et mots clefs ;
- Activités antérieures (type tables rondes, ateliers etc.) déjà portées par l'équipe sur la thématique du GT-AIMS, et justifiant de la conversion en GT-AIMS ;
- Projet du GT-AIMS dans la durée (4 ans) et déclinaison annuelle envisagée ;
- Propositions éventuelles de valorisation des travaux ;
- Déclaration d'engagement des porteurs à demeurer impliqué(e)s durant les 4 ans ;
- Bibliographie indicative.

Evidemment, toutes les activités déjà planifiées par les GT pour l'année académique 2016-2017 subsistent à titre dérogatoire. Le CA demande aux GT devenant GT-AIMS de faire leur maximum pour que leurs activités aient lieu lors de la conférence 2017.

## V. Calendrier et mise en œuvre des GT-AIMS

- **Juillet 2016**
  - Annonce de l'évolution des GT-AIMS (lettre INFO-AIMS et INFO-AIMS)
- **10 septembre 2016**
  - Deadline réponse des GT et ST-AIMS ;
  - Evaluation par CSP et référent GT-AIMS du CA, transmission avis au CA ;
- **CA septembre 2016**
  - Vote du CA sur instauration des GT-AIMS en activité ;
  - Information aux porteurs des GT-AIMS ;
  - Elaboration des appels à contribution par les porteurs.
- **Janvier 2017**
  - Appel à communication - conférence 2017 - incluant les GT-AIMS actifs.
- **Juin 2017**
  - Première conférence avec système GT-AIMS ;
  - Appel à projet GT-AIMS avec deadline 15 septembre
  - Appel à confirmation des GT-AIMS "transitoires" avec deadline 10 septembre
- **10 Septembre 2017**
  - Réponse appel à projet GT-AIMS ;
  - Les GT-AIMS transitoires de 2017 doivent confirmer leur engagement à maintenir une activité pendant encore 3 ans projet à l'appui ;
  - Les nouveaux GT-AIMS déposent candidature et projet pour 4 ans.
- **CA septembre 2017**
  - Idem N-1.
- **Annuellement**
  - CA d'avril: détermination du nombre de nouveaux GT-AIMS à sélectionner dans l'année, en fonction du nombre de GT-AIMS terminant leur activité et des évolutions souhaitées dans le nombre total de GT-AIMS
  - Juin: ouverture de l'appel à GT-AIMS avec deadline au 10 septembre
  - CA de septembre: sélection des éventuels nouveaux GT-AIMS sur proposition du CSP en coordination avec le pilote GT-AIMS au CA.